

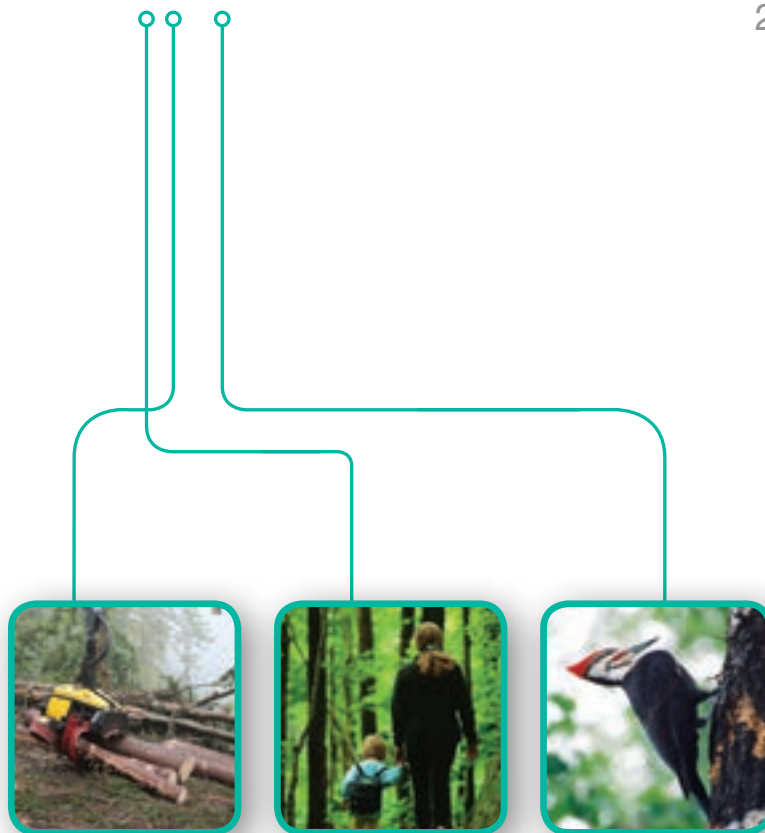
RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2015-2016



RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2015-2016



Coordination : Lise Guérin

Collaborateurs à la rédaction :

Lise Guérin

Marc-Antoine Lambert

Jean Girard

Gabriel Roy

Lucie Bertrand

Révision linguistique : France Fortin

Claire Fecteau

Conception graphique et mise en page : Pige Communication

Crédits photos en page couverture : Jean Girard, Antoine Nappi,
EnviroFoto

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au :

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275-7770

Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

La publication est accessible sur le site Internet :

<http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Édition imprimée) 978-2-550-76159-4

ISBN (Édition en ligne) 978-2-550-76284-3

ISSN papier : 1911-4435

ISSN en ligne : 1911-4443

© Bureau du forestier en chef

Le 1^{er} septembre 2016

Monsieur Luc Blanchette

Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-301
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le 11^e rapport d'activités du Forestier en chef qui rend compte des résultats relatifs aux principales actions menées au cours de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Notre rapport d'activités fait également le point sur les actions inscrites dans le cadre de notre *Plan stratégique 2012-2016* et de notre *Plan d'action de développement durable 2013-2015*.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Forestier en chef

Louis Pelletier, ing.f.

Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2015-2016.....	7
LE FORESTIER EN CHEF	
L'origine de la fonction.....	8
Les responsabilités.....	9
Notre mission, notre vision, nos valeurs	10
L'indépendance de la fonction de Forestier en chef.....	11
L'organisation et son effectif régional.....	11
L'équipe de direction	14
Des changements dans la structure de l'organisation suivant la réorganisation administrative de 2015.....	15
Le budget d'opération	16
LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2015-2016	
Entrée en fonction du 3 ^e Forestier en chef	17
Publication du rapport <i>État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013</i>	18
Possibilités forestières 2018-2023	20
Progression des outils et des méthodes de calcul des possibilités forestières	21
Mise à jour des possibilités forestières de 83 territoires forestiers résiduels.....	24
Analyses d'impacts du Forestier en chef.....	24
Avis du Forestier en chef.....	25
Plan d'action de développement durable 2013-2015.....	25
Plan d'action du Bureau du forestier en chef pour l'année 2016-2017.....	26

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016.....	27
SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015.....	36
ANNEXE 1: ORGANIGRAMME	41
ANNEXE 2: CONTRIBUTIONS DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF.....	42
ANNEXE 3: LISTE DES ACRONYMES.....	43

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1	Localisation du personnel du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2016.....	13
Figure 2	Évolution de la rémunération au Bureau du forestier en chef ainsi que du budget annuel de fonctionnement de l'organisation de 2007 à 2016	16
Tableau 1	Actions réalisées pour contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan stratégique 2012-2016	28
Tableau 2	Actions réalisées pour contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan d'action de développement durable 2013-2015	36



Photographe : Robin Lefrançois

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2015-2016

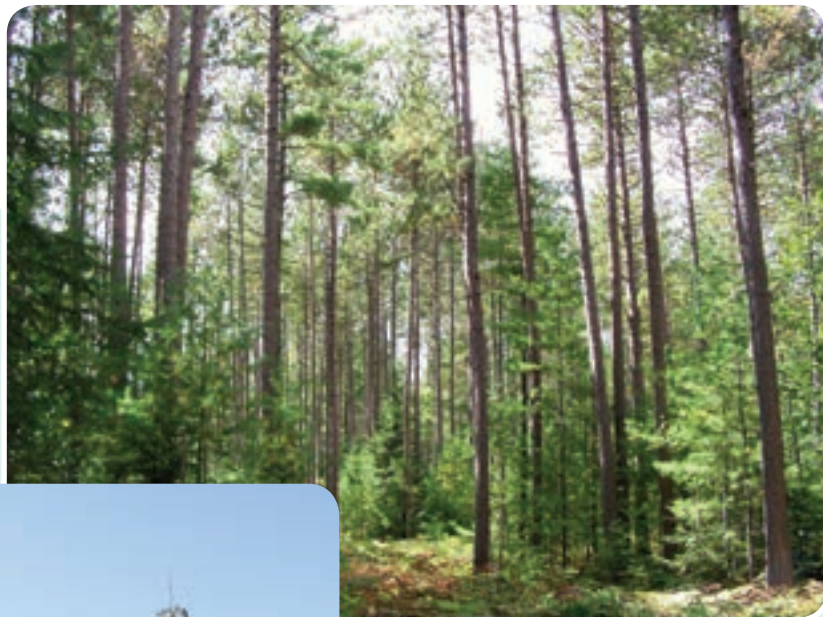
- Entrée en fonction du 3^e Forestier en chef, M. Louis Pelletier
- Publication du rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable — Bilan 2008-2013*
- Travaux visant à déterminer les possibilités forestières de la période 2018-2023
- Nouvelles possibilités forestières pour plus de 80 territoires forestiers résiduels
- Publication de 6 Avis du Forestier en chef
- Poursuite de la mission du Forestier en chef dans une organisation allégée

LE FORESTIER EN CHEF

L'origine de la fonction

En créant le poste de Forestier en chef en 2005, le gouvernement du Québec donnait suite à l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, mieux connue sous le nom de commission Coulombe. Cette commission avait été mise sur pied en 2004 à la suite d'une crise de confiance de la population envers le régime forestier québécois. Son mandat était de dresser un état de situation de la gestion des forêts publiques et de formuler des recommandations, en réponse aux besoins et aux aspirations de la population québécoise.

Ainsi, le 14 juin 2005, le gouvernement du Québec adoptait à l'unanimité le projet de loi n° 94 créant le poste de Forestier en chef. Cette fonction revêt un caractère unique en raison du statut d'indépendance que la loi lui accorde. Des responsabilités importantes incombent au Forestier en chef principalement en matière de calcul des possibilités forestières.



Photographe : Gordon Weber



Crédit photo : MFFP

Les responsabilités

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier précise les principales fonctions du Forestier en chef qui, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a la responsabilité :

- d'établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières ;
- de déterminer les possibilités forestières et écologiques requises pour effectuer les analyses servant à déterminer les possibilités forestières ;
- de préparer, de publier et de maintenir à jour un manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières ;
- de déterminer, de réviser et de modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement, les forêts de proximité et certains territoires forestiers résiduels en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ;
- de déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte ;
- d'analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ;
- de produire des avis et de conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale et la délimitation des unités d'aménagement et des forêts de proximité, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale ;
- de produire, pour la période 2008-2013 et en vertu de la loi du MRNF, un bilan quinquennal de l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable pour les forêts du domaine de l'État.



Photographe : Lise Guérin

L'équipe du Bureau du forestier en chef

Notre mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état et la gestion des forêts afin d'assurer la pérennité et l'utilisation diversifiée du milieu forestier.

Notre vision

Une équipe performante reconnue pour sa rigueur et pour la fiabilité de ses analyses.

Nos valeurs

Objectivité et intégrité

- Agir sans préjugé, sans favoritisme et en toute impartialité.
- Agir avec professionnalisme, librement et sans influence induite.

Amélioration continue

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité de l'ensemble des processus de travail en utilisant les meilleurs outils, techniques et connaissances disponibles dans l'accomplissement des mandats de l'organisation.

Expertise et rigueur

- Assurer de hauts standards d'expertise professionnelle où chacun est responsable d'actualiser ses connaissances et de progresser dans son domaine de compétence.
- Faire preuve de rigueur intellectuelle afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.
- Utiliser judicieusement les ressources et les informations disponibles.

L'indépendance de la fonction de Forestier en chef

Bien que le Forestier en chef relève, à titre de sous-ministre associé, du sous-ministre en titre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la loi lui confère un statut particulier d'indépendance. Ainsi, le Forestier en chef produit son propre rapport annuel d'activités et son propre plan stratégique. Il énonce la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les principes et les valeurs qui guident l'ensemble de ses actions.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Forestier en chef peut faire enquête et est investi des pouvoirs et de l'immunité prévu à la Loi sur les commissions d'enquête, à l'exception de celui d'imposer l'emprisonnement. Enfin, sur le plan des communications, il possède et gère son propre site Internet et ses relations avec les médias.

L'indépendance du Forestier en chef est d'une importance majeure pour le maintien de la crédibilité de ses décisions et constitue le fondement de la fonction et de l'organisation.

L'organisation et son effectif régional

Au 31 mars 2016, 41 employés permanents travaillaient au Bureau du forestier en chef. Ces employés étaient répartis dans 16 bureaux de 8 régions de la province soit dans la Capitale-Nationale, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Mauricie, en Gaspésie, en Outaouais, dans le Bas-Saint-Laurent, dans les Laurentides-Lanaudière et en Abitibi-Témiscamingue. Le siège social de l'organisation est situé à Roberval.

L'organisation du Bureau du forestier en chef, illustrée par l'organigramme de l'annexe 1 compte deux entités majeures. D'abord le Bureau du sous-ministre associé lequel est constitué du Forestier en chef de qui relèvent une conseillère scientifique, une responsable des communications, une technicienne en administration et une analyste en procédés administratifs.



La structure est également composée d'une seule direction nommée Direction du calcul et des analyses. Cette direction est chargée de l'ensemble des activités techniques du secteur dont notamment l'évaluation des possibilités annuelles de récolte dans les forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer l'effet qu'auront les décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et sur la forêt et d'en produire un rapport détaillé visant à fournir une information éclairantes à la population et aux décideurs.

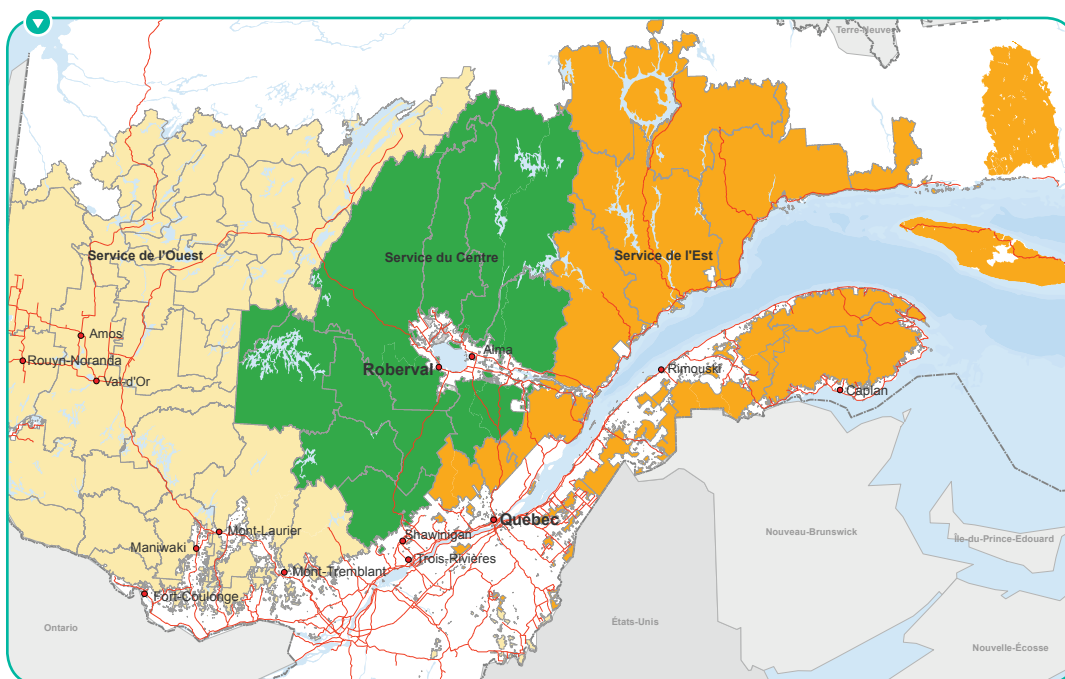


La Direction du calcul et des analyses est composée de trois services désignés sous les vocables « Service du calcul et des analyses de l'ouest », pour les travaux touchant les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Estrie et du Nord-du-Québec, le « Service du calcul et des analyses de l'est » pour ceux qui concernent les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de Chaudière-Appalaches et de la Capitale Nationale et le « Service du calcul et des analyses du centre », pour les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Mauricie-Centre-du-Québec, (Figure 1). Les travaux d'évaluation des possibilités forestières sont ainsi largement répartis sur le territoire du Québec forestier.

Une majorité des analystes travaillent dans les régions où ils représentent également le Bureau du forestier en chef auprès des directions générales régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'auprès des divers intervenants régionaux.

FIGURE 1

Localisation du personnel au 31 mars 2016



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Au 1^{er} avril 2016



Jean Girard, ing.f., M.Sc.
Directeur
Direction du calcul
et des analyses



Louis Pelletier, ing.f.
Forestier en chef



Caroline Couture,
ing.f., M.Sc.
Chef de service
Service du calcul
et des analyses du centre



David Baril, ing.f.
Chef de service
Service du calcul
et des analyses de l'ouest



Daniel Pelletier, ing.f.
Chef de service
Service du calcul
et des analyses de l'est

Des changements dans la structure de l'organisation suivant la réorganisation administrative de 2015

Au cours de l'année 2015, le Bureau du forestier en chef a été appelé à contribuer au plan de réduction des dépenses de l'État et à procéder à un allègement de son organisation. Le budget de l'organisation est donc passé de 5,4 à 4,2 millions de dollars, ce qui a entraîné le transfert de 14 personnes vers d'autres secteurs du ministère et la fusion des deux directions en une seule. Ce changement a eu pour effet d'ajouter à la direction dédiée aux travaux de calcul des possibilités forestières, les mandats de mettre au point les systèmes et les méthodes utilisés dans la réalisation du calcul des possibilités forestières et la mise à jour du *Manuel de détermination des possibilités forestières*.

Sur le plan administratif, la coordination des activités sectorielles, la planification stratégique, les activités de communication, le suivi des dossiers ministériels et l'encadrement des ressources humaines, financières et matérielles autrefois assumés par la Direction du développement stratégique et de l'administration sont dorénavant assurés par le Bureau du sous-ministre ou encore par des mandats assignés à des ressources de la Direction du calcul et des analyses.



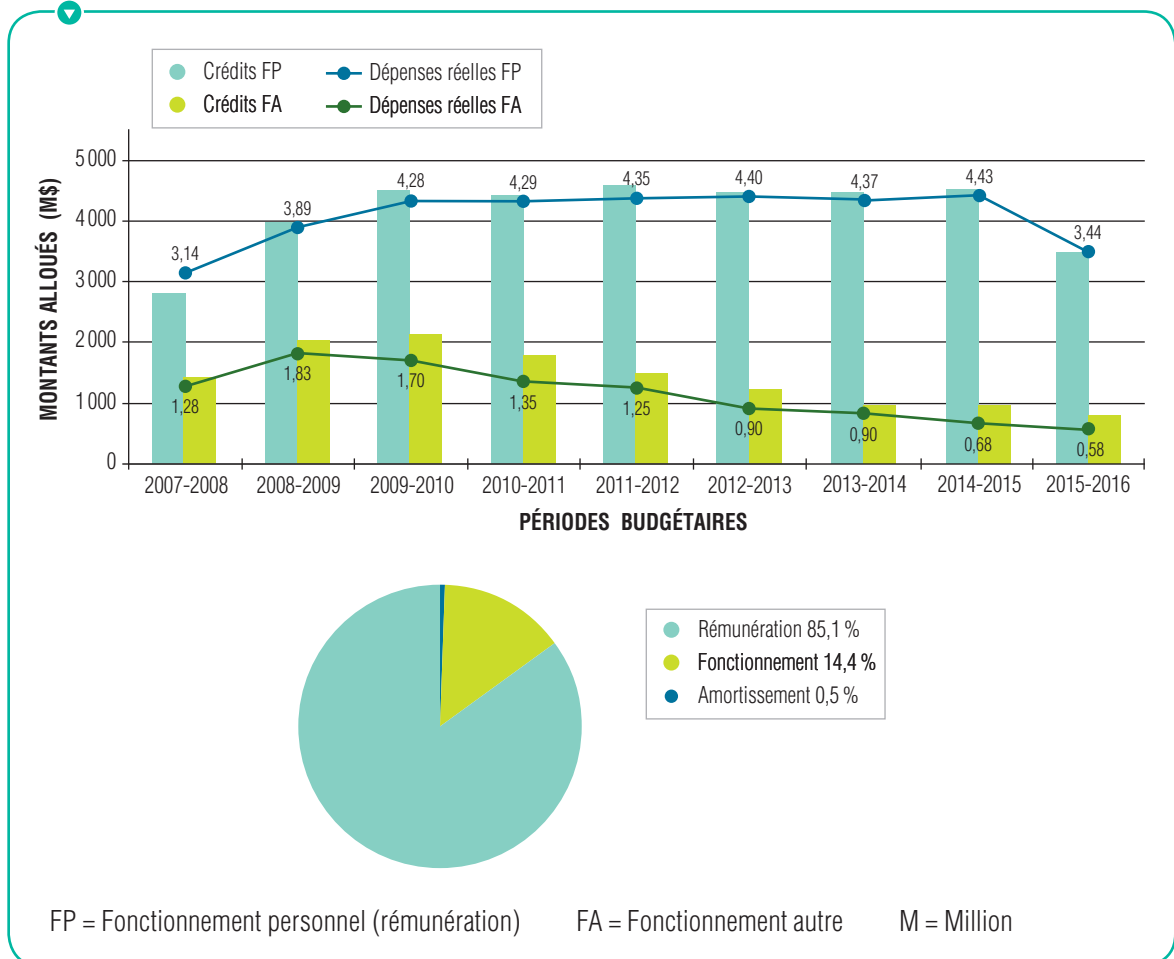
Photographe : Lise Guérin

Le budget d'opération

En 2015-2016, les dépenses d'opération autorisées pour le Bureau du forestier en chef ont été de 4,2 M\$. De ce montant, 3,5 M\$ ont été consacrés à la rémunération, 0,6 M\$ au fonctionnement et 0,02 M\$ à l'immobilisation et à l'amortissement.

La figure 2 montre les montants accordés à l'organisation comparés à l'évolution des dépenses réelles depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef. Les crédits de fonctionnement « personnel » (FP) représentent la rémunération alors que les crédits de fonctionnement « autre » (FA) représentent le budget de fonctionnement de l'organisation.*

FIGURE 2



* Les données relatives au budget n'incluent pas les contributions de l'employeur

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2015-2016

Entrée en fonction du 3^e Forestier en chef

Au cours de l'année 2015-2016, un nouveau Forestier en chef a été nommé afin de poursuivre la mission de l'organisation mise en place en décembre 2005.

Ainsi, le 22 février 2016, M. Louis Pelletier est entré en poste à titre de Forestier en chef pour un mandat de cinq ans. Il succède à M. Gérard Szaraz qui a dirigé l'organisation de 2010 à 2015 et à M. Pierre Levac de 2005 à 2010.

Jusqu'à son entrée en fonction comme Forestier en chef, M. Louis Pelletier était directeur général de Groupe Forestra Coopérative Forestière de Laterrière.



Photographe : Lise Guérin

Publication du rapport – *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013*

La réalisation d'un bilan de l'état de la forêt publique du Québec pour la période 2008-2013 fait partie des mandats confiés au Forestier en chef en vertu de la loi du MRNF. Le 24 novembre 2015, le Forestier en chef a déposé à l'Assemblée nationale du Québec son rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013*. Ce document fait le point sur l'état de santé de la forêt publique du Québec et présente une documentation des progrès et des pistes d'amélioration selon les sept critères d'aménagement durable, analysés sur la base de 26 enjeux.



Photographe : Lise Guérin

L'état de santé de la forêt publique au Québec se maintient

Dans son bilan, le Forestier en chef conclut que la santé de la forêt publique du Québec s'est maintenue au cours de la période 2008-2013. Ce constat s'explique notamment par le fait que la récolte de bois a été bien en deçà des possibilités forestières et que les perturbations naturelles (feux, insectes et maladies) ont été plus faibles que la moyenne historique. L'application de mesures de protection du milieu forestier (aires protégées, objectifs de protection et de certification) est également à la base de ce constat.



Photographe : Gilbert Lacroix

Une période marquée par la crise forestière et des défis de nature économique à surmonter pour l'avenir

Dans son bilan, le Forestier en chef indique également que la période 2008-2013 a été marquée par une importante crise forestière. Malgré les mesures de soutien, la faiblesse du secteur forestier des dernières années n'a pas facilité la création de débouchés pour les essences et pour les qualités de bois moins convoitées, ni pour les produits à valeur ajoutée. Dans son communiqué de presse, le Forestier en chef affirmait : « Je suis préoccupé par l'appauvrissement de la matière ligneuse en qualité et en valeur. Je constate que la culture plus intensive de la forêt est marginale et que les décisions d'aménagement sont peu fondées sur des analyses économiques pertinentes. Il y a donc des défis majeurs à relever pour redonner de la vigueur au secteur forestier du Québec ».

Gestion forestière au Québec : progrès et pistes d'amélioration

Selon le Forestier en chef, le régime forestier québécois a répondu à plusieurs préoccupations et enjeux d'aménagement durable. Il recommande toutefois d'inclure un plan de mise en œuvre qui comprend des indicateurs et des cibles de résultats afin de pouvoir mesurer les progrès du Québec en matière d'aménagement durable des forêts. Il recommande également d'assurer des suivis plus rigoureux sur le terrain de façon à mieux mesurer l'effet des traitements sylvicoles dans le temps. Un meilleur soutien à la recherche nous permettrait également, de faire face aux enjeux liés aux changements climatiques.

Dans le but d'apporter un éclairage externe à son rapport sur l'état de la forêt publique du Québec pour la période 2008-2013, le Bureau du forestier en chef a créé un comité consultatif composé de sept personnes reconnues dans le monde forestier au Québec. Enfin, toutes les étapes de production de ce rapport ont été encadrées par le processus de gestion de la qualité ISO 9001.

Il est possible de prendre connaissance du rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013* sur le site Internet du Bureau du forestier en chef.

Possibilités forestières 2018-2023

Le calcul produit sur la base de nouvelles données d'inventaire forestier

Afin de faciliter la mise en œuvre du régime forestier et de donner suite à certaines pistes d'améliorations proposées par plusieurs intervenants forestiers, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a entrepris de synchroniser le démarrage de nouveaux calculs de possibilités forestières (CPF) avec la livraison des nouvelles données de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM) sur un cycle de 10 ans. Dorénavant, le calcul des possibilités forestières ne sera plus réalisé au même moment tous les 5 ans pour toutes les unités d'aménagement, mais bien de manière graduelle sur un cycle de 10 ans selon le rythme de production des nouvelles données de cet inventaire.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Forestier en chef a ainsi initié un nouveau calcul de possibilités forestières pour 19 unités d'aménagement disposant de nouvelles données d'inventaire forestier. Les résultats préliminaires ont été rendus publics au printemps 2016 lors de la tournée régionale du Forestier en chef effectuée dans les régions concernées. Au cours de cette tournée appelée « revue externe », le Forestier en chef a invité les intervenants régionaux à soumettre des commentaires pouvant bonifier les analyses. Les résultats finaux doivent être rendus publics à l'automne 2016 pour une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

La détermination des possibilités forestières demeure aux cinq ans

Bien que le calcul des possibilités forestières soit échelonné sur dix ans selon la livraison de l'inventaire écoforestier, l'acte de détermination de la possibilité forestière par le Forestier en chef se fera au même moment tous les cinq ans pour toutes les unités d'aménagement. Trois situations différentes peuvent ainsi se poser pour une unité d'aménagement :

- les possibilités forestières sont déterminées par un nouveau calcul de possibilités forestières, lequel est réalisé sur la base de nouvelles données de l'IEQM (selon le calendrier de la planification des livraisons) ;
- les possibilités forestières déterminées sont mises à jour en fonction d'éléments nouveaux ;
- les possibilités forestières du calcul précédent sont reconduites.

Progression des outils et des méthodes de calcul des possibilités forestières

Pour réaliser le calcul des possibilités forestières, le Bureau du forestier en chef a fait l'acquisition, en décembre 2007, de logiciels dotés de capacités de spatialisation et d'optimisation. Parallèlement à cette importante acquisition, l'organisation a développé une plateforme informatique qu'elle a nommée HorizonCPF, afin de conserver et d'uniformiser les intrants nécessaires au calcul et assurer l'archivage et la gestion des informations.

Pour conserver efficacité et fiabilité, les outils de calcul doivent être entretenus de façon régulière, faire l'objet de certaines corrections ou d'adaptations tant sur les plans fonctionnels que techniques. Au cours de l'année 2015-2016, des changements initiés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont amené le Bureau du forestier en chef à faire progresser ses outils et ses méthodes de calcul des possibilités forestières.

Les nouvelles données d'inventaire forestier : une occasion de faire évoluer les outils de calcul

La nouvelle approche d'inventaire par peuplement forestier (NAIPF), mise en place par la Direction des inventaires forestiers (DIF) du MFFP, a posé un défi important pour le Bureau du forestier en chef. Certains intrants de base nécessaires au calcul et fournis par la DIF ont été modifiés tant au niveau de leur forme que de leur teneur. Pour assurer une compatibilité entre outils de calcul et données d'inventaire, le Bureau du forestier en chef a procédé à des changements qui se sont déployés au niveau de la cartographie, du regroupement et de l'évolution des strates*, notamment en employant les nouveaux modèles de croissance développés par la Direction de la recherche forestière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Des changements ont aussi été apportés au diagnostic et à l'élaboration des stratégies d'aménagement forestier. Ce faisant, l'ensemble de ces adaptations a pu permettre au Forestier en chef d'augmenter la cohérence et la robustesse de ses outils et de ses méthodes de calcul des possibilités forestières.



Photographe : Jean Girard

* Strates : Ensemble de peuplements forestiers qui présentent des caractéristiques similaires.

Une certification ISO 9001 en évolution

Le 9 avril 2015, le registraire de la firme SAI Global venait confirmer le maintien de la conformité du système de gestion de la qualité aux exigences d'ISO 9001:2008

De par son expertise dans le domaine de la gestion de la qualité, le Bureau du forestier en chef a également apporté son soutien à la Direction de la gestion de l'information forestière (DGIF), dans des travaux visant à doter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'une solution WEB unifiée pour l'ensemble de ses unités administratives qui sont certifiées.

Enfin, l'année 2015-2016 est marquée par la publication de la norme ISO 9001:2015. Au Bureau du forestier en chef, les actions d'appropriation et d'évaluation ont mené à la décision de se conformer à ce nouveau standard dès 2016-2017.

Intégration des enjeux *carbone, caribou forestier et économie* au calcul des possibilités forestières

Au cours de la période 2015-2016, le Bureau du forestier en chef a développé une méthode visant à effectuer un suivi du taux de carbone de la biomasse aérienne dans les résultats du calcul des possibilités forestières. Pour ce faire, il a travaillé à mettre en place des méthodes permettant de suivre l'évolution des réservoirs de carbone présents dans l'écosystème et dans les produits forestiers au moyen d'outils de simulation du Modèle du bilan de carbone du secteur forestier canadien (Service canadien des forêts).

Dans une optique d'amélioration continue, le Bureau du forestier en chef entend mettre en œuvre une entente de partenariat avec le gouvernement fédéral afin de parfaire les méthodes de suivi et l'optimisation des stocks de carbone pour les unités d'aménagement de la province.

Le Bureau du forestier en chef a également effectué des travaux portant sur l'effet des stratégies d'aménagement forestier sur l'évolution des taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier. Cet élément peut dorénavant être intégré aux résultats du calcul des possibilités forestières.



Photographe : Gérard Szaraz

Outre les enjeux liés au carbone et à la protection du caribou forestier, des avancées ont été réalisées pour capter les coûts d'approvisionnement pour les usines de transformation des bois. Il s'agit notamment des frais de transport, de récolte, de redevances forestières, de construction des chemins ainsi que des crédits sylvicoles. L'analyse des coûts d'approvisionnement sera présentée dans les rapports finaux de détermination de possibilités forestières que le Forestier en chef rendra publics à l'automne 2016.

L'expertise en calcul de possibilités forestières s'améliore au contact d'experts canadiens et de chercheurs universitaires

Dans un souci d'amélioration continue de son expertise, le Bureau du forestier en chef entretient des échanges réguliers avec la communauté d'experts canadiens du domaine du calcul des possibilités forestières.

C'est dans cet esprit que le Bureau du forestier en chef a été l'hôte, en 2015, du rendez-vous annuel de l'Interprovincial Resource Analyst (IPRA). Les participants de l'IPRA sont des experts de l'aménagement durable des forêts œuvrant dans le domaine de la modélisation et de la planification forestière. Cette rencontre a permis de poursuivre l'amélioration des pratiques et l'expertise du Bureau du forestier en chef sur des enjeux tels que le carbone, le caribou forestier et l'intégration entre les différentes échelles de planification forestière (stratégique et opérationnelle).

En marge de l'IPRA, le Bureau du forestier en chef a aussi organisé en partenariat avec l'Université Laval et le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie sur l'optimisation des chaînes de valeur (VCO) une rencontre de travail portant sur les besoins de mise en œuvre d'une nouvelle approche de modélisation de la planification forestière stratégique au Canada.

Enfin, le Bureau du forestier en chef a participé à la conférence biannuelle en modélisation forestière de la compagnie Remsoft. Cette conférence présente les expériences vécues par d'autres juridictions (autres provinces canadiennes, états américains de même que différents pays). Ces échanges avec d'autres experts permettent aux analystes du Bureau du forestier en chef d'enrichir leurs connaissances en matière de calcul de possibilités forestières tout en participant activement à l'évolution des outils de modélisation.



Photographe : Lise Guérin

Mise à jour des possibilités forestières de 83 territoires forestiers résiduels

Lorsque de nouvelles informations touchant les unités d'aménagement et pouvant affecter le niveau des récoltes permis lui sont soumises, le Forestier en chef analyse la pertinence d'entreprendre un nouveau calcul de possibilités forestières. C'est également le cas pour les territoires forestiers résiduels, anciennement connus sous l'appellation « réserves forestières ».

Au cours de l'année 2015-2016, plus de 80 territoires forestiers résiduels ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières. Ces mises à jour ont été motivées pour les raisons suivantes :

- des changements d'interventions forestières ont été entrepris ;
- des changements d'affectations territoriales ont été décrétés ;
- de nouvelles données d'inventaire forestier ont été produites.

Ces territoires forestiers résiduels ayant fait l'objet d'un nouveau calcul au cours de l'exercice 2015-2016 sont situés dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et Centre-du-Québec, de la Côte Nord, de l'Outaouais et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Analyses d'impacts du Forestier en chef

Des outils d'aide à la décision

L'un des éléments de la mission du Forestier en chef consiste à éclairer les décideurs en amont de projets pouvant avoir un effet sur les possibilités forestières ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts.

Au cours de l'exercice 2015-2016, l'expertise du Forestier en chef a été sollicitée afin de produire les évaluations d'impacts de 13 projets. Ces analyses avaient notamment pour objectifs de mesurer les impacts sur la disponibilité en bois de divers scénarios d'aires protégées.

À l'échelle régionale, l'expertise du Forestier en chef a également été demandée pour éclairer les effets des stratégies d'aménagement des unités d'aménagement qui font l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières. Près de 200 analyses spécifiques ont été réalisées en vue de soutenir les aménagistes du secteur des Opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans l'élaboration de la stratégie sylvicole et des mesures de protection. Ces analyses peuvent être consultées sur le site Internet du Bureau du forestier en chef dans les rapports des unités d'aménagement situés dans la section *Calcul des possibilités forestières de la période 2018-2023*. Pour connaître les autres contributions du Forestier en chef au cours de l'année, vous pouvez consulter le tableau de l'annexe 2 de ce rapport d'activités.

Avis du Forestier en chef

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut confier au Forestier en chef tout mandat en matière de foresterie et lui demander son avis sur toute question en cette matière. Le Forestier en chef a aussi pour fonction de conseiller le ministre sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale. Au cours de l'exercice 2015-2016, le Forestier en chef a produit et diffusé les avis suivants :

- Sensibilité des possibilités forestières à la tordeuse des bourgeons de l'épinette et maximisation des investissements en protection – 29 octobre 2015
- Fusion d'unités d'aménagement et nouvelles délimitations – 15 septembre 2015
- Effet de la stratégie d'aménagement sur la quantité de carbone séquestré sur le territoire forestier aménagé québécois – 18 août 2015
- Effets des stratégies d'aménagement sur le taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier – 11 mai 2015
- Récolte par types de peuplements – 1^{er} mai 2015
- Le succès des plantations – 17 avril 2015

Plan d'action de développement durable 2013-2015

La période 2015-2016 a été marquée par l'adoption et par la diffusion de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Comme le prévoit la Loi sur le développement durable, cette stratégie présente la vision retenue par le gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui guideront l'administration publique dans sa démarche de développement durable.

L'avènement de cette nouvelle stratégie coïncide avec l'obligation pour chaque ministère et organisme, d'adopter son propre plan d'action de développement durable pour la période 2015 à 2020. Pour sa part, le Bureau du forestier en chef s'est joint au Plan d'action du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Sa participation consiste en deux actions (les actions A10 et A11) qui répondent à l'orientation 3 de la Stratégie gouvernementale 2015-2020 soit *Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité*.

Par ailleurs, le Bureau du forestier en chef a poursuivi en 2015-2016 ses travaux en vue d'intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, les impératifs économiques et financiers ainsi que certains thèmes liés à l'aménagement durable des forêts.



Crédit photo : MFFP



Photographe : Antoine Nappi

Plan d'action du Bureau du forestier en chef pour l'année 2016-2017

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Forestier en chef prévoit réaliser les actions suivantes.

Calcul des possibilités forestières

Rendre publics les résultats du calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023 pour 19 unités d'aménagement dont les nouvelles données d'inventaire forestier ont été mises à jour.

- Produire les analyses d'impact, en support à la fixation d'un nouveau niveau de possibilités forestières, pour les unités d'aménagement dont les données d'inventaire forestier n'ont pas été mises à jour.
- Rendre publique la détermination finale des possibilités forestières de la période 2018-2023 pour toutes les régions du Québec en intégrant :
 - les fusions d'unités d'aménagement annoncées ramenant le nombre de 71 à 60 unités d'aménagement ;
 - la phase « 1 » du Plan d'action pour la protection de l'habitat du caribou forestier.
- Produire le matériel de support pour l'attribution des bois et la planification forestière en lien avec les nouveaux niveaux de possibilités forestières.
- Implanter graduellement le « rendement durable » dans le calcul et dans la détermination des possibilités forestières.

Adaptation des outils et des méthodes de calcul

- Réviser le processus de travail pour l'adapter à une production continue et aux potentialités et aux limitations du nouvel inventaire forestier produit par la Direction des inventaires forestiers.
- Assurer la maintenance du système HorizonCPF et compléter son adaptation aux nouvelles données d'inventaire forestier.

Support à la décision

- Participer à l'analyse des stratégies d'aménagement déployées dans les régions et documenter leurs effets à l'échelle stratégique.
- Réaliser les analyses d'impact demandées dans les délais requis.

Mission de l'organisation

- Adopter un plan stratégique

Plan d'action de développement durable

- Adapter nos outils économiques afin de pouvoir évaluer la rentabilité des activités sylvicoles et des opérations forestières.
 - Intégrer des éléments du plan d'action pour la protection du caribou forestier au calcul des possibilités forestières.
 - Poursuivre une veille scientifique des mécanismes liés aux enjeux *carbone* et *changements climatiques*.



Photographe : Lise Guérin



Photographe : Gordon Weber

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Compte tenu de son statut d'indépendance et dans un souci de transparence, le Forestier en chef avait produit, peu après son entrée en fonction en 2005, son propre plan stratégique portant sur la période 2008-2011. En 2012, le Bureau du forestier en chef a adopté son deuxième plan stratégique couvrant cette fois la période 2012 à 2016. Il contient trois orientations générales et dix-huit objectifs spécifiques. Le tableau suivant présente le bilan des réalisations du Plan stratégique 2012-2016 du Forestier en chef pour l'année 2015-2016.

TABLEAU 1
ACTIONS RÉALISÉES POUR CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
INSCRITS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Orientation 1 | AMÉLIORER LES PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

AXE D'INTERVENTION 1

Analyse des impacts sur les possibilités forestières des modalités d'intervention aux niveaux local, régional et provincial

OBJECTIF 1 Produire des évaluations d'impacts sur la possibilité forestière comme outil d'aide à la décision aux niveaux local, régional et provincial

INDICATEUR 1.1

Nombre d'évaluations produites en conformité avec les spécifications convenues (livrables, échéancier, ressources)

CIBLE

100 % produites en conformité avec les spécificités convenues. Corrections opportunes, le cas échéant, de toutes les non-conformités

ACTIONS RÉALISÉES

Treize évaluations d'impacts ont été réalisées au cours de l'année 2015-2016.

OBJECTIF ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 2

Détermination et révision des possibilités forestières pour les unités d'aménagement et les forêts de proximité

OBJECTIF 2.1 Développer et mettre à contribution les méthodes, les outils, l'infrastructure technologique et les connaissances

INDICATEUR 2.1.1

Disponibilité et fiabilité du système Horizon CPF et de Woodstock/Stanley

CIBLE

90 % des problèmes solutionnés en moins de 48 heures

ACTIONS RÉALISÉES

Les problèmes ont été résolus dans les délais.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 2.1.2

Intégration dans le calcul 2018-2023 de modèles relatifs à la biomasse et au carbone forestier

CIBLE

~~Automne 2016~~
Reporté

ACTIONS RÉALISÉES

Le rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable* — Bilan 2008-2013 comporte une démonstration de ce développement de nos outils de calcul.

TRAVAUX EN COURS

INDICATEUR 2.1.3

Modélisation de l'impact des changements climatiques et des perturbations naturelles sur l'état et la productivité des écosystèmes forestiers

CIBLE

~~Automne 2016~~
Reporté

ACTIONS RÉALISÉES

Projet au ralenti en raison des changements dans la structure organisationnelle du BFEC.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 2.2 Produire, diffuser et mettre à jour le Manuel de détermination des possibilités forestières

INDICATEUR 2.2.1

Production de la première version du Manuel

CIBLE

Printemps 2013

ACTIONS RÉALISÉES

Finalisation des fascicules du Manuel et mise en ligne sur le site Internet.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 2.2.2

Production de la deuxième version du Manuel intégrant des notions de rendement durable

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Il est prévu de réviser la version 1 du Manuel en vue de l'adapter aux changements survenus.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 2.3 Déterminer les possibilités forestières pour 2013-2018

INDICATEUR 2.3.1

Détermination des possibilités forestières des forêts de proximité

CIBLE

Automne 2015

ACTIONS RÉALISÉES

En 2014-2015, une mise à jour des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels a été entreprise, les résultats ont été mis en ligne après le 1^{er} avril 2015.

OBJECTIF
ATTEINT

INDICATEUR 2.3.2

Diffusion des possibilités forestières (CPF) des unités d'aménagement

CIBLE

Été 2013

ACTIONS RÉALISÉES

Mise en ligne des résultats du calcul des possibilités forestières valides du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.

OBJECTIF
ATTEINT

OBJECTIF 2.4 Déterminer les possibilités forestières pour 2018-2023

INDICATEUR 2.4.1

Diffusion des possibilités forestières (CPF) des unités d'aménagement et des forêts de proximité

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Révision de la méthodologie de production du calcul des possibilités forestières des unités d'aménagement.
Élaboration des modèles pour les 19 unités d'aménagement comportant de nouvelles données.

TRAVAUX
EN COURS

AXE D'INTERVENTION 3

Production et diffusion d'avis et d'observations relatifs à l'état et à la gestion des forêts

OBJECTIF 3 Produire et diffuser des avis et des observations relatifs à l'état et à la gestion des forêts**INDICATEUR 3.1**

Proportion des avis produits à la satisfaction des demandeurs

CIBLE

100 % des avis produits

ACTIONS RÉALISÉES

Planification triennale des avis en collaboration avec les autres secteurs du ministère.

La production des avis a été encadrée par le système de gestion de la qualité ISO 9001.

TRAVAUX
EN COURS**INDICATEUR 3.2**

Nombre d'avis et d'observations produits

CIBLE

5 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Production de 6 avis.

OBJECTIF
ATTEINT**AXE D'INTERVENTION 4**

Évaluation quinquennale de l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable

OBJECTIF 4.1 Déterminer le cadre d'évaluation de l'aménagement durable des forêts pour 2008-2013**INDICATEUR 4.1.1**

Diffusion du document du cadre d'évaluation

CIBLE

Automne 2012

ACTIONS RÉALISÉES

Diffusion du cadre de réalisation accepté par le comité consultatif.

OBJECTIF
ATTEINT**OBJECTIF 4.2** Produire et diffuser le bilan 2008-2013**INDICATEUR 4.2.1**

Diffusion du bilan

CIBLE

Automne 2014

ACTIONS RÉALISÉES

Le rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013* a été rendu public en novembre 2015.

OBJECTIF
ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 5

Développement des connaissances

OBJECTIF 5.1 Implanter et opérer une unité de veille scientifique

INDICATEUR 5.1.1

Infrastructure d'acquisition et d'échanges de connaissances avec des organismes de recherche

CIBLE

Automne 2012

ACTIONS RÉALISÉES

Accueil de stagiaires en modélisation.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

OBJECTIF 5.2 Consolider le réseau de partage de connaissances du personnel

INDICATEUR 5.2.1

Fiches de suivi des échanges

CIBLE

Mise à jour mensuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Participation du BFEC à l'Interprovincial Resource Analyst (IPRA) et à la conférence biannuelle de Remsoft.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

INDICATEUR 5.2.2

Recours à des ressources spécialisées externes

CIBLE

En continu

ACTIONS RÉALISÉES

Identification de réviseurs externes pour la mise à jour du *Manuel de détermination des possibilités forestières*.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 5.3 Développer les relations avec le milieu de la recherche

INDICATEUR 5.3.1

Analyse et communication des besoins de recherche et développement

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Les besoins de recherche communiqués à la Direction de la recherche forestière ont porté sur les espèces menacées et vulnérables, les vieilles forêts, les produits forestiers non ligneux, l'effet des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers, les modèles de croissance, le rendement des traitements sylvicoles et l'intégration des enjeux d'aménagement forestier.

TRAVAUX EN COURS

INDICATEUR 5.3.2 Nombre de projets réalisés conjointement	CIBLE 3 par an	ACTIONS RÉALISÉES Participation à divers projets de recherche concernant les vieilles forêts, le carbone forestier, la récolte en relation avec l'habitat du caribou forestier, le rendement durable, le volet économique, la modélisation et les feux de forêts.	OBJECTIF ATTEINT
---	--------------------------	---	-------------------------

AXE D'INTERVENTION 5

Contrôle de la qualité des intrants, des processus et des résultats

OBJECTIF 6.1 Maintenir fonctionnel le système de gestion de la qualité pour la détermination des possibilités forestières

INDICATEUR 6.1.1 Enregistrement ISO 9001 des processus de calcul des possibilités forestières	CIBLE Renouvellement de l'enregistrement sur une base annuelle	ACTIONS RÉALISÉES Réalisation de 3 audits internes visant à vérifier les procédures, méthodes et systèmes. Réenregistrement et extension de la norme ISO 9001 à l'ensemble des produits du Bureau du forestier en chef.	OBJECTIF ATTEINT
---	--	--	-------------------------

OBJECTIF 6.2 Mettre en place un processus qualité pour le bilan 2008-2013

INDICATEUR 6.2.1 Attestation de la rigueur des processus et de l'exactitude des résultats	CIBLE 2014	ACTIONS RÉALISÉES Intégration du Bilan 2008-2013 dans la portée de la certification ISO 9001 du Bureau du forestier en chef.	OBJECTIF ATTEINT
---	----------------------	--	-------------------------

INDICATEUR 6.2.2 Rapport d'examen du Bilan par les parties intéressées	CIBLE 2014	ACTIONS RÉALISÉES Examen des différentes parties du Bilan par les membres du comité consultatif.	OBJECTIF ATTEINT
--	----------------------	--	-------------------------

OBJECTIF 6.3 Recourir à des intrants de qualité dans les délais requis

INDICATEUR 6.3.1

Niveau de satisfaction dans la réalisation des ententes avec les fournisseurs

CIBLE

100 %

ACTIONS RÉALISÉES

Réalisation de sondages de satisfaction auprès des utilisateurs des outils de diffusion des résultats du calcul des possibilités forestières (rapports et cartes)

OBJECTIF ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 7

Développement des ressources humaines

OBJECTIF 7.1 Favoriser la synergie du personnel et des équipes

INDICATEUR 7.1.1

Nombre de rencontres générales du personnel

CIBLE

2 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Il n'y a pas eu de rencontre générale pour le personnel en 2015-2016.

OBJECTIF NON ATTEINT

INDICATEUR 7.1.2

Mise à jour et suivi de la stratégie interne de communication

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe pour la publication du rapport sur l'état des forêts publiques du Québec de la période 2008-2013.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 7.2 Développer les compétences professionnelles

INDICATEUR 7.2.1

Production du plan annuel de développement des ressources humaines

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Réalisation d'un inventaire des compétences des employés et d'un référentiel des compétences pour l'organisation.

OBJECTIF ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 8

Communications publiques

OBJECTIF 8.1 Diffuser les possibilités forestières 2013-2018 et 2018-2023 auprès de la clientèle

INDICATEUR 8.1.1

Disponibilité des possibilités forestières sur le site Internet du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Été 2013 (2013-2018)
Automne 2016 (2018-2023)

ACTIONS RÉALISÉES

Détermination et mise en ligne des résultats du calcul pour les 71 unités d'aménagement.
Présentation, en revue externe, des analyses et résultats du CPF pour 19 unités d'aménagement.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

OBJECTIF 8.2 Informer la population sur l'état des forêts et les résultats obtenus en matière d'aménagement durable

INDICATEUR 8.2.1

Diffusion des décisions, avis, observations et bilan

CIBLE

100 % des documents diffusés sur le site Internet

ACTIONS RÉALISÉES

Le Bilan de l'état de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable (2008-2013) a été publié en 2015.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 8.2.2

Fréquence des visites sur le site Internet du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Accroissement annuel de 20 %

ACTIONS RÉALISÉES

Un problème technique ne permet pas de connaître la donnée des fréquentations du site Internet pour cette année.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

INDICATEUR 8.2.3

Nombre de présentations sur diverses tribunes et événements par le Forestier en chef ou son personnel

CIBLE

15 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Participation du BFEC aux événements :

- Interprovincial Ressources Analyses (IPRA).
- Conférence biannuelle de Remsoft.

État de la forêt publique du Québec 2008-2013

- Entrevues médiatiques du Forestier en chef dans plusieurs médias du Québec en novembre 2015.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

Dans son *Plan d'action de développement durable 2013-2015*, le Bureau du forestier en chef a retenu cinq objectifs organisationnels. Ces derniers sont étroitement reliés à ceux de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Chaque objectif se décline en actions, indicateurs et cibles. La section « actions réalisées » permet de préciser l'état d'avancement de chacun des objectifs du Plan d'action de développement durable.

TABLEAU 2
ACTIONS RÉALISÉES POUR CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
INSCRITS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

Orientation 1

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

OBJECTIF 1 Intégrer les principes de développement durable dans les mandats du Forestier en chef

ACTION 1.1

Prendre en considération, a priori, les préoccupations sociales, économiques et environnementales ainsi que les balises de la Stratégie d'aménagement durable des forêts dans la détermination des possibilités forestières

INDICATEUR

Nombre d'unités d'aménagement (UA) intégrant des paramètres d'aménagement durable des forêts (ADF) dans la détermination des possibilités forestières 2013-2018

CIBLE

100 % des UA intégrant des paramètres d'ADF dans la détermination des possibilités forestières 2013-2018

ACTIONS RÉALISÉES

Toutes les unités d'aménagement considèrent au moins six paramètres de développement durable ainsi que ceux de l'aménagement durable des forêts.

**OBJECTIF
ATTEINT**

ACTION 1.2

Produire, pour 2013, le *Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018* (MDPF)

INDICATEUR

État d'avancement de la production du MDPF

CIBLE

Produire, pour 2013, le Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018

ACTIONS RÉALISÉES

Le Manuel a été produit en version complète et finale et mis en ligne sur le site Internet.

**OBJECTIF
ATTEINT**

OBJECTIF 2.1 Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

ACTION 2.1

Offrir des activités de sensibilisation et de formation en développement durable au personnel du Bureau du forestier en chef

INDICATEUR

Nombre d'employés ayant participé aux activités de sensibilisation et de formation

CIBLE

Sensibiliser, pour 2015, plus de 80 % du personnel

ACTIONS RÉALISÉES

Le personnel du Bureau du forestier en chef a assisté à une activité de sensibilisation et de formation. Cette action se poursuivra en 2016-2017.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 3 Produire un bilan quinquennal de l'état des forêts et des résultats en matière d'aménagement durable des forêts

ACTION 3.1

Produire le Bilan portant sur la période 2008-2013 en référant aux principes de développement durable

INDICATEUR

État d'avancement des travaux du Bilan 2008-2013

CIBLE

Déposer, pour 2015, le Bilan portant sur la période 2008-2013

ACTIONS RÉALISÉES

Le rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable — Bilan 2008-2013* a été publié en novembre 2015.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 4 Évaluer l'impact, *a priori*, de projets, de politiques, de programmes, de stratégies ou de scénarios de développement

ACTION 4.1

Entretien et améliorer le système de calcul des possibilités forestières en poursuivant des considérations relatives au développement durable

INDICATEUR

Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable, comme l'économie, le carbone ou la biomasse, introduits dans le système de calcul des possibilités forestières

CIBLE

Prendre en compte, pour 2015, trois nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le système de calcul des possibilités forestières

ACTIONS RÉALISÉES

Treize équipes de travail ont poursuivi les travaux de prise en compte dans le calcul des possibilités forestières d'éléments liés au développement durable. Les résultats d'analyses ont été présentés au personnel du BFEC.

TRAVAUX EN COURS

ACTION 4.2

Produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières requises comme outil d'aide à la décision pour l'État et les organismes régionaux

INDICATEUR

Nombre d'évaluations d'impacts produites

CIBLE

Produire 90 % des évaluations d'impacts dans les délais convenus

ACTIONS RÉALISÉES

Le Bureau du forestier en chef a produit 13 évaluations d'impacts au cours de la dernière année.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 5 Adopter des pratiques écoresponsables dans les activités courantes de gestion au Bureau du forestier en chef

ACTION 5.1

Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR

État d'avancement des procédures de mise en œuvre et de suivi des actions découlant du cadre de gestion environnementale du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Terminer, pour 2014, la mise en œuvre et les procédures de suivi des actions identifiées dans le cadre de gestion environnementale du Bureau du forestier en chef et du *Plan d'action de développement durable 2013-2015* du Bureau du forestier en chef

ACTIONS RÉALISÉES

L'organisation effectue un suivi de la consommation de carburant et le kilométrage liés aux déplacements d'affaires du personnel. Ces indicateurs de performance sont transmis aux employés afin de les tenir informés.

Des procédures ont été mises en place pour augmenter la fréquence d'utilisation de la salle de vidéoconférence, le déplacement en covoiturage, le transport en commun et la location de véhicules moins polluants.

**OBJECTIF
ATTEINT**

Agenda 21 de la culture du Québec

Conformément à une requête gouvernementale rédigée par le Bureau de coordination en développement durable du MDDELCC, le Bureau du forestier en chef a retenu, dans son *Plan d'action de développement durable 2013-2015*, un des objectifs découlant du thème Culture, territoire et environnement (4)* de l'Agenda 21 de la culture du Québec soit :

- reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite ;
- participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels, et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone (17).

OBJECTIF DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

Renforcer la viabilité et la résilience des communautés autochtones (19)**

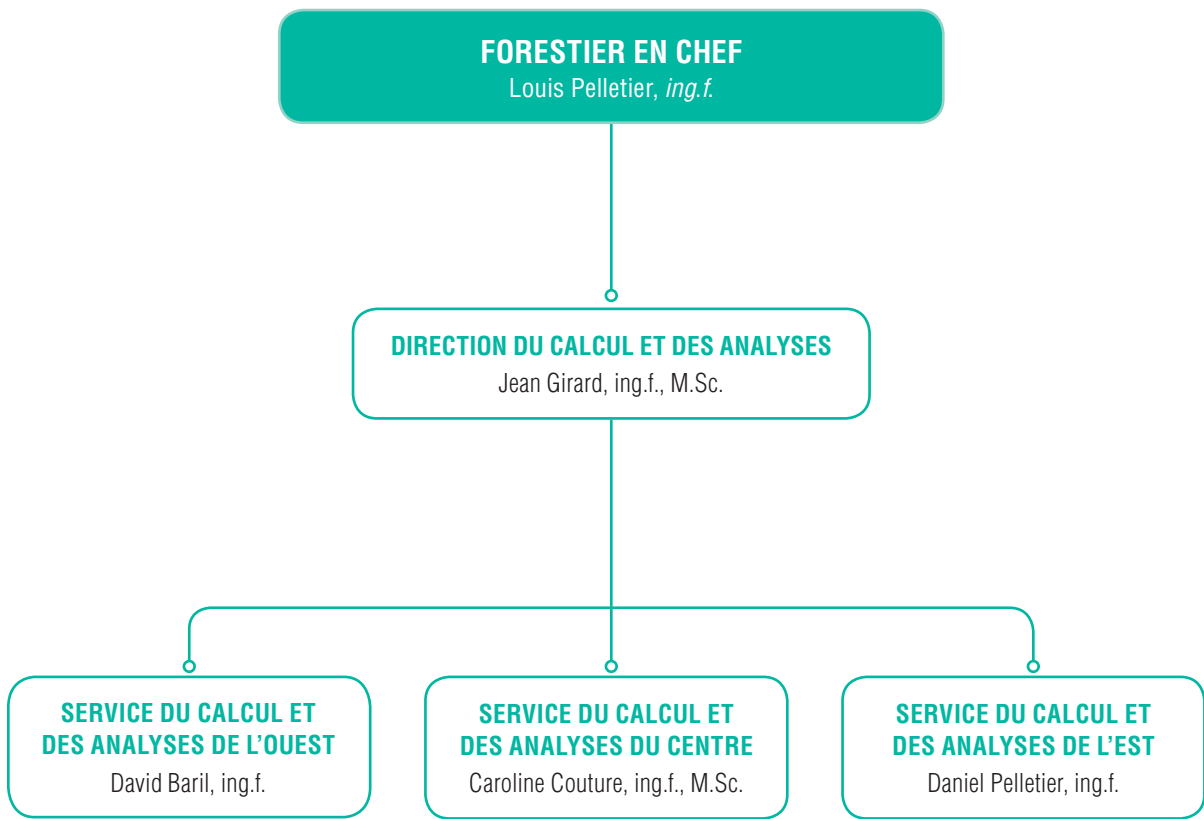
ACTION	INDICATEUR	CIBLE	ACTIONS RÉALISÉES
Prendre en compte les besoins et les préoccupations des communautés autochtones dans le calcul et la détermination des possibilités forestières	Le nombre de communautés autochtones rencontrées	Prendre en compte les besoins et les préoccupations de six communautés autochtones	Trois communautés autochtones ont été rencontrées dans le cadre de la revue externe du printemps 2016. Les attributs de l'Entente de la paix des braves ont été intégrés dans le calcul des possibilités forestières. L'action se poursuivra dans le prochain exercice de calcul des possibilités forestières.

OBJECTIF ATTEINT

* Numéro correspondant à l'un des 4 thèmes inscrits dans le document Chantier culture.

** Numéro correspondant à l'un des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

ANNEXE 1 Organigramme



ANNEXE 2 Contributions du Bureau du forestier en chef

Un des éléments au cœur de la mission du Forestier en chef est de mettre son expertise et ses outils de calcul des possibilités forestières au service du Ministère et des décideurs en produisant diverses analyses d'impacts.

Le tableau suivant précise les principales contributions du Bureau du forestier en chef au cours de l'année 2015-2016

Sujet	Organisation cliente	Contribution du Forestier en chef
Aires protégées	MFFP, en réponse à des propositions du MDDELCC	Évaluation d'impact sur les possibilités forestières de 13 projets d'aires protégées durant la période 2015-2016.
Aménagement écosystémique : enjeu de structure d'âge	Secteurs Forêts et Opérations régionales du MFFP	Diagnostic de l'état de situation des vieilles forêts et de leur représentativité à l'échelle de l'unité d'aménagement pour supporter le choix des cibles à retenir.
Carbone forestier	Secteur Forêts du MFFP	Évaluation de l'effet de stratégies d'aménagement sur le bilan de carbone dans certaines unités d'aménagement.
Collaboration à des projets de recherche	Universités et centres de recherche	Support à la modélisation dans le cadre de la réalisation de 4 projets de recherche portant sur les feux de forêt et les changements climatiques.
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	Secteur Forêts du MFFP	Contribution du Bureau du forestier en chef pour identifier les secteurs d'arrosage contre la TBE.
Amélioration de la planification forestière	Secteur Forêts du MFFP	Évaluation de scénarios de fusion de certaines unités d'aménagement.

ANNEXE 3 Liste des acronymes

BFEC: Bureau du forestier en chef

CPF: Calcul des possibilités forestières

DIF: Direction des inventaires forestiers

DCA: Direction du calcul et des analyses

FA: Fonctionnement autre

FP: Fonctionnement personnel

ISO: International Organization for Standardization
(Organisation internationale de normalisation)

LADTF: Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

MDDELCC: Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

MFFP: Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MRNF: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

UA: Unité d'aménagement

Pour en connaître davantage sur les acronymes et abréviations reliés au secteur forestier, vous pouvez consulter l'adresse Internet suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp>

*Bureau du forestier
en chef*

Québec 